

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.157

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 10 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 décembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. René-Luc CHABASSE, M. Yannick PAVON, M. Pierre PAPEIX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

Mme Dominique BERGEROT a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : « CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE » LIANT LA VILLE DE ROYAN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA CHARENTE-MARITIME - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°16.055 en date du 14 avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le « CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE » liant la Ville de ROYAN et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financements qui contribue au développement de l'accueil des enfants et des jeunes, jusqu'à 17 ans révolu, en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

Au vu de l'évolution des structures associatives et municipales intégrées dans le « CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant n°1 de revalorisation à conclure avec la C.A.F, concernant :

- l'augmentation des heures d'ouvertures du lieu d'accueil Enfants-Parents de l'Association « EQUILIBRE »,
- la prise en compte des Accueils Pérисcolaires des écoles municipales Jean Papeau et La Clairière en tant qu'Accueil Collectif pour Mineurs,
- l'augmentation des heures d'ouvertures de la Ludothèque Municipale,
- la revalorisation à titre dérogatoire du Multi-Accueil « Les Frimousses » du Centre-Socioculturel de ROYAN,

et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'avenant n°1 au « CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 au « CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2019
Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Avenant N°1

**Prestation de service
« Contrat enfance jeunesse »
Ville de Royan**

Année : 2016-2019
N° SIAS : 201600368
Partenaire : Ville de Royan
Nature aide : PSCEJ
Code pièces – Type : avenant

Aout 2019

La Ville de Royan représentée par Monsieur Patrick MARENGO, Maire et dont le siège est situé 80 Avenue de Pontaillac – 17200 ROYAN

Ci-après désigné «le partenaire»

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, représentée par Madame Clémence PAULIAN-SOULA, Directrice par intérim, dont le siège est situé 4 bis, avenue du Général Leclerc - TSA 47123 - 17073 La Rochelle Cedex 9

Ci-après désignée «la Caf».

Il est convenu que la convention initiale prestation de service « contrat enfance jeunesse » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance

Article 1 : Les modalités de financement

Remplace, pour les actions nouvelles résultant du présent avenant, l'article « 2-1 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale.

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention. Aucun nouveau développement relevant du volet jeunesse ne sera pris en compte dans le cas de ce présent avenant.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej.

Article 2 : Le suivi des objectifs, des engagements et l'évaluation des actions

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives » du présent avenant.

Article 3 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 4 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à La Rochelle,

Le 29/11/2019

En 2 exemplaires

La Caf

Madame Clemence PAULIAN-SOULA
Directrice par intérim

La Ville de Royan



Monsieur Patrick MARENGO
Maire

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Annexe 2 : situation de l'offre et perspectives de développement

Annexe 3 : fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »).

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF

TIPOLOGIE	TYPE ACTION	NATURE ACTION	NOM ACTION	MONTANTS PSEI LIMITATIFS			
				2016	2017	2018	2019
MODULE 1 (01/01/2016)							
Action nouvelle Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	Laep Equilibre	16 940,40	16 898,19	16 674,14	16 443,58	
Action nouvelle Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque municipale	9 829,46	10 029,53	10 224,33	10 424,39	
Action nouvelle Accueil Enfance	Multi - accueil	Transplantation et extension multi-accueil	26 623,92	26 623,92	26 623,92	26 623,92	
Action nouvelle Pilotage Enfance	Poste de coordination	Coordinatrice PEL et PEDT	33 034,32	33 034,32	33 034,32	33 034,32	
Total actions nouvelles		86 428,10	86 585,96	86 556,71	86 526,21		
Action antérieure Accueil Enfance	Multi - accueil	Ma Col "Les Moussaillons"	56 136,82	56 136,82	56 136,82	56 136,82	56 136,82
Action antérieure Accueil Enfance	Multi - accueil	Mac Csl de Royan	4 585,39	4 585,39	4 585,39	4 585,39	4 585,39
Action antérieure Accueil Jeunesse	Aish Extracolaire	Clish "Ginajin"	45 728,04	45 728,04	45 728,04	45 728,04	45 728,04
Action antérieure Accueil Jeunesse	Aish Extracolaire	Clish "Liberjeux"	77 453,60	77 453,60	77 453,60	77 453,60	77 453,60
Action antérieure Accueil Jeunesse	Séjours	Camos Centre Social	511,50	511,50	511,50	511,50	511,50
Action antérieure Accueil Jeunesse	Garderie périscolaire	Clish "La Clairière"	1 573,76	1 573,76	1 573,76	1 573,76	1 573,76
Action antérieure Accueil Jeunesse	Garderie périscolaire	Clish "Jean Papeau"	3 545,83	3 545,83	3 545,83	3 545,83	3 545,83
Total actions antérieures		189 534,94	189 534,94	189 534,94	189 534,94	189 534,94	189 534,94
total dégressivité contrat antérieur				0	0	0	0
Total MODULE 1		275 963,04	276 120,90	276 091,65	276 061,15		

ANNEXE 1 : TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF - Avenant CEJ ROYAN 201600368

Tableau récapitulatif financier Global - AVENANT - module 2

Contrat : 201600368- CEJ Commune de ROYAN

Date d'effet : 01/01/2019

Module : Avenant Parentalité et alsh

MONTANTS PSEJ LIMITATIFS AVENANT			
Typeologie	Type Action	Nature Action	Nom Action
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieu d'Accueil Enfants parents	LAEFP Equilibre
Action nouvelle	Accueil jeunesse	ALSH Périsco	Alsh Périsco Papeau et La Clairière*
Action nouvelle	Accueil enfance	Ludothèque	Ludothèque Royan
TOTAL ACTION NOUVELLE AVENANT			29 684,75
ACTION CODE DÉROGATOIRE - Hors Système			
Typeologie	Type Action	Nature Action	Nom Action
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MA CS de Royan *
			TOTAL ACTION HORS SYSTÈME
			30 860,01
			TOTAL AVENANT DU CONTRAT
			60 544,76

* attention modifications du droit initial, l'action "alsh Papeau et La Clairière" remplace les 2 actions garderies périscolaires "Jean Papeau" et "La Clairière" existantes dans le contrat. Le montant financier de ces 2 actions existantes sera ainsi de 0 euros pour l'année 2019.
Dans le même esprit, le nouveau droit PSEJ de l'action "MA CS de Royan" remplace le droit existant.

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPELOGIE	Nom action	2015		2016		2017		2018		2019	
		Taux occupation	Nombre unités de référence (1)	Taux occupation	Nombre unités de référence (1)	Taux occupation	Nombre unités de référence (1)	Taux occupation	Nombre unités de référence (1)	Taux occupation	Nombre unités de capacité d'accueil (2)
MODULE 1											
(01/01/2016)											
Action nouvelle	L'ao Eññibre	747		750		750		750		750	
	Ludothèque municipale	0		765		765		765		765	
Action nouvelle	Transplantation et extension	57 965	90 882	63,82%	38 000	90 882	63,82%	58 000	90 882	63,82%	38 000
Action nouvelle	Coordinatrice multis accueil	0		1		1		1		1	
Action nouvelle	PEL et PEDT										
MODULE 2											
(01/01/2016)											
Action antérieure	"Les Moussaillons"	60,50%	33 007	54 560	60,50%	33 007	54 560	60,50%	33 007	54 560	60,50%
	Mac Cst de Royan	70%	19 288	27 555	70%	19 288	27 555	70%	19 288	27 555	70%
Action antérieure	Cish "Gimain"	61%	42 148	68 552	61%	42 148	68 552	61%	42 148	68 552	61%
Action antérieure	"Librecieux"	60%	33 060	55 100	60%	33 060	55 100	60%	33 060	55 100	60%
Action antérieure	Camps Centre Social	93,10%	189	203	93,10%	189	203	93,10%	189	203	93,10%
Action antérieure	Cish "la Clariéte"	60%	10 087	16 811	60%	10 087	16 811	60%	10 087	16 811	60%
Action antérieure	Cish "Jean Papeau"	60%	12 463	20 772	60%	12 463	20 772	60%	12 463	20 772	60%

(1) cf. annexe 52
(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'entrée N.1 d'un avenant au Céj

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT - AVENANT N°1

TYPOLOGIE	Nom action	2016			2017			2018			2019		
		taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil
MODULE 2													
(01/01/2019)													
Action nouvelle	LAEF Equilibre												
Action nouvelle	ALSH Périscope et La Clairière												
Action nouvelle	Luothèque Royan												
Action antérieure	M.A.cs de Royan												

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej



Annexe 3

Avenant -CEJ Commune de Royan 201600368

ACTION	Nature de l'action
ALSH Périscolaire <small>(ancienne garderie périscolaire)</small>	Périscolaire <input checked="" type="checkbox"/> Périscolaire Mercredi

TYPE de l'ACTION dans le Contrat Enfance Jeunesse

Action existante maintenue	<input type="checkbox"/> action nouvelle maintenue
Transformation de 2 garderies périscolaires en ALSH périscolaire <i>Attention l'activité périscolaire est gérée dans le cadre du CEJ</i>	

Données administratives
Nom du gestionnaire : Mairie de Royan
Adresse: 80 avenue Pontailac 17 200 ROYAN
Représentant légal de l'équipement : Monsieur P MARENKO
En sa qualité de : Maire
Référent de l'équipement: Nicolas POULARD
En sa qualité de : Coordinateur

	Le projet
	Descriptif quantitatif du projet
Heures d'ouverture : matin et soir	
âges des enfants : 3-12 ans	
Encadrement : encadrement en référence avec la réglementation DDCS	
	Descriptif qualitatif du projet
Nouvelle action se référant aux 2 actions contractualisées en Garderie périscolaire "La Clairière" et "jean Papeau". Ces deux garderies ont été déclarées à la DDCS en Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) et conventionnées en tant que tel avec la Caf.	
Dans le cadre d'un avenant et au vu de l'évolution des dispositifs, les 2 actions sont fusionnées et intégrées au CEJ par avenant dans le cadre d'une action nouvelle tel que préconisé par la réglementation. L'activité reste gelée dans le cadre du gel national du volet jeunesse mais le budget est actualisé.	
Les deux ALSH périscolaires se réfèrent à un projet éducatif et pédagogique visés par la Caf.	

DONNEES D'ACTIVITE - données gelées au CEI N-1 = issus actions "jean Papeau" et "la Clairière"

	2017	2018	2019	2020	2021
CAPACITE THEORIQUE					
Capacité Théorique			37583		
ACTIVITE					
Nombres d'actes			22 550		
taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	60,00%	#DIV/0!	#DIV/0!

Historique

Jean Papeau : 20 772 Capacité théorique / 12 463 heures

La Clarière : 16 811 Capacité théorique / 10 087 heures

DONNEES FINANCIERES- Budget référence PSO N-1 privatisé au nombre d'actes contractuels

	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES					
Charges de personnels			63 524,88		
autres charges			7 401,76		
TOTAL Dépenses			70 926,64		
RECETTES					
Participations familiales		24 043,48			
Montant PS		12 402,50			
Part MSA					
Autres subvention					
subvention EPCI		34 489,66			
Subvention Conseil					
Départemental					
TOTAL Recettes		-	70 926,64	-	-
Prix de revient	#DIV/0!	#DIV/0!	3,15	#DIV/0!	#DIV/0!
Prix plafond ALSH	4,00		4,00	4,00	4,00



Annexe 3

CEJ Commune de Royan 201600368 - Avenant

		Nature de l'action
ACTION	Ludothèque	
Ludothèque de Royan		

TYPE de l'ACTION dans le Contrat Enfance Jeunesse

- Action existante maintenue
Action existante maintenue développée
Action nouvelle créée

Si développement ou action nouvelle - date de démarrage envisagée : 1er janvier 2019

Données administratives
Nom du gestionnaire : Mairie de ROYAN
Adresse: 80 avenue de Pontalliac 17200 Royan
Représentant légal de l'équipement : Monsieur Patrick MARENGO
En sa qualité de : Maire de la Commune de Royan
Référent de l'équipement. Nicolas POULARD
En sa qualité de : Coordinateur

	Le projet
	Description quantitatif du projet
Heures d'ouverture : 1261 contre 1057h en 2018	
âge du public : 0 à 99 ans	
Groupes d'âge : Petite enfance, enfance, jeunesse, handicap, adultes.	
<i>La Ludothèque a été transférée dans un nouveau lieu. Ce dernier a ouvert ses portes au grand public en septembre 2018. Un lieu auquel il a fallu redonner du sens, en repensant l'aménagement des espaces, et son fonctionnement. Pour cela, un travail de réflexion a été engagé, plusieurs documents ont été rédigés (un projet de structure, un projet pédagogique, une charte de fonctionnement, un règlement intérieur, un plan de communication...). Désormais son emplacement est un véritable atout, l'espace est plus grand pouvant ainsi accueillir tous les âges. L'équipe de la Ludothèque a su diversifier son offre pour proposer aux familles des animations "hors les murs". Les enfants des ACM de la ville de Royan et du centre Socioculturel viennent dans notre établissement ainsi que les enfants du Multi-Accueil. Egalement pas moins de 13 partenaires différents viennent chaque semaine dans nos locaux pour jouer.</i>	
actions spécifiques (famille, adolescents, jeunes enfants...)	
événements phares : Fête du jeu hiver, printemps et parc à échappées	
En quoi l'action répond à une problématique/ un besoin du territoire : Créditation de l'espace social et promotion du jeu	
Quels sont les partenariats mis en place : 13 partenaires différents	
Comment l'action est-elle intégrée au PEU/ diagnostic du territoire : service reconna	

DONNEES D'ACTIVITE					
	2018	2019	2020	2021	2022
CAPACITE THEORIQUE					
Nombres d'heures d'ouverture annuelle	1027	1291	1291	1291	1291
Nombre d'agents	1 ETP	1,3 ETP	1,5 ETP	1,5 ETP	1,5 ETP
Qualification des(s) agent(s)	Ludothécaire	DEEPS / Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire	Ludothécaire

DONNEES FINANCIERES					
	2018	2019	2020	2021	2022
DEFENSES					
Charges de personnels	30853,91	37860,55	41196,98	41196,98	41196,98
autres charges					
TOTAL Dépenses	30 853,91	37 860,55	41 196,98	41 196,98	41 196,98
RECETTES					
Participations familiales	-	1 000,00	3 000,00	5 000,00	5 000,00
Montant PS	-	-	-	-	-
Part MSA					
Autres subvention					
subvention EPCI	30 853,91	36 860,55	38 196,98	36 196,98	36 196,98
Subvention Conseil					
Départemental					
TOTAL Recettes	30 853,91	37 860,55	41 196,98	41 196,98	41 196,98
Prix de revient ludothèque	29,2	29,3	31,9	31,9	31,9
Prix plafond ludothèque	20,	20,	20,	20,	20,

	2018	2019	2020	2021	2022
Prix de revient ludothèque	29,2	29,3	31,9	31,9	31,9
Prix plafond ludothèque	20,	20,	20,	20,	20,

Annexe 3



**CEJ Commune de Royan
201600368 - Avenant 2019**

ACTION	
	LAEF - Equilibre (200300619)

TYPE de l'ACTION dans le Contrat Enfance Jeunesse

- Action existante maintenue* *action nouvelle maintenue*
Action existante maintenue développée *action nouvelle développée*
Action nouvelle créée

Si développement ou action nouvelle - date de déclassement envisagée : 1er janvier 2019

Dossiers administratives	
Nom du gestionnaire : Association EQUILIBRE	
Adresse : 16 rue Louis de Fouj - 17200 ROYAN	
Représentant légal de l'équipement : Brigitte BAUDRY	
En sa qualité de : Présidente	
Référent de l'équipement : Philippe DUMARD (jusqu'en fin juillet 2009) puis Didier DANGEN	
En sa qualité de : Directeur	

Le projet	Descriptif quantitatif du projet
Heures d'ouverture : 652h30 + 327h (heures de préparation)	
âge du public : 0 - 6 ans	
Place des parents : anonymat respecté / participation à l'aménagement de la salle / recueil des idées...	
	Descriptif qualitatif du projet
En raison des difficultés rencontrées par l'association et afin de rendre un service plus efficient aux parents, nous avons procédé à une restructuration de nos temps d'accueil enfants parents. Cette restructuration avait été évoquée lors des rencontres avec les partenaires financiers qui se sont déroulées les 14 septembre 2018 et 11 octobre 2018.	
La restructuration du LAEP s'est organisée autour de deux dimensions:	
- Une nouvelle organisation temporelle.	
- Un réaménagement des espaces.	
Les raisons de la nouvelle organisation temporelle:	
Il y a eu plusieurs rencontres et réflexions avec les familles afin de leur demander leurs avis. Plusieurs points ont été dégagés.	
- Des horaires mieux adaptés aux familles: Une ouverture dès 9 heures après avoir déposé un grand à l'école, sans repasser par la maison, car sinon les familles ne ressortiraient pas une nouvelle fois en peu de temps, en devant rattracher les petit dans les sièges auto. Une fin de la séance à 12 heures 30 afin d'avoir le temps de profiter pleinement de la séance.	
Uniquement les matins, toujours les mêmes horaires, sont des bons repères pour les familles. Suppression du mercredi après-midi, temps où il y avait moins de fréquentation. les parents ont également souhaité l'organisation d'une à deux journées complètes par mois.	
- Un réaménagement des espaces réalisé par les parents. Les séances ont maintenant toutes lieu dans la grande salle d'activité.	
Le LAEP a pour objectif de proposer un lieu conçu comme un espace accessible, ouvert et convivial pour les parents de jeunes enfants et les familles. C'est un lieu de rencontres, de parole et de jeux.	
Les éléments complémentaires sont déclinés sur une note jointe.	

DONNEES D'ACTIVITE

	2018	2019	2020	2021	2022
	CAPACITE THEORIQUE				
Nombre d'heures d'organisation (dans la limite du plafond des 50% d'heures d'ouverture au public)	502	652,5			
Nombres d'heures d'ouverture annuelle	251	326,25			
Nombres d'heures TOTALES	753	979	0	0	0
Nombre d'agents	8	6			
Qualification de(s) l'agent(s)	6 salariés 2 bénévoles	2 salariés 4 bénévoles			

DONNEES FINANCIERES

	2018	2019	2020	2021	2022
	DEFENSES				
Charges de personnels	40 263,42	35 840			
autres charges	19 454,84	41 810			
TOTAL Dépenses	59 718,26	77 650			
	RECETTES				
Participations familiales	1 074,40	1 000			
Montant PS	17 891,28	23 294,25			
Part MSA	837,31	1 040,00			
Autres subvention					
subvention EPCI	34 865,96	52 315,75			
Subvention Conseil					
Départemental					
TOTAL Recettes	54 668,95	77 650	0	0	0

Prix de revient	79,31	79,34	#DIV/0!	#DIV/0!
Prix plafond CEI	59,46	59,46	59,46	59,46

2025

Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	
Vocation	Numéro SIREN / SIRET Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN	

I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Status datés et signés	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal, BIC IBAN, ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	Attestation de non changement de situation
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d’entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l’élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	<p>Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture</p> <p>Pour les mutuelles : récépissé de demande d’immatriculation au registre national des mutuelles.</p> <p>Pour les comités d’entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives</p>	Attestation de non changement de situation
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	Statuts datés et signés
Destinataire du paiement	Relevé d’identité bancaire, postal, BIC IBAN ou caisse d’épargne du bénéficiaire de l’aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.
Capacité du contractant		
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l’année précédant la demande (si l’association existait en N-1)	Liste datée des membres du conseil d’administration et du bureau.

II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	Pour les CEJ signé avec un employeur : Lettres d'intention des employeurs réservataires de places
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)
Eléments financiers	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat	Données relatives aux nouvelles actions
	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat
	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	<i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i> - relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat
	<i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf	<i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf
		Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf 	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf
--	---	--	---

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N,</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>

